



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quand la France oublie l'éthique en matière d'adoption

La Fédération Enfance et Familles d'Adoption apprend avec stupéfaction que les autorités françaises cautionnent des démarches d'adoption qui se déroulent au Cambodge dans l'illégalité la plus totale. En effet, elles ont choisi d'entériner des démarches entreprises par des Français qui se sont rendus au Cambodge alors que ce pays est fermé à l'adoption depuis juillet 2003 pour les adoptants de France ainsi que des principaux pays occidentaux.

Si les adoptions ont été suspendues au Cambodge depuis cette date, c'est parce que de sérieux doutes planent sur l'adoptabilité des enfants et sur d'autres aspects de la procédure. Le 28 juin 2005, le site de la Mission pour l'Adoption Internationale rappelait que « *la situation de l'adoption internationale au Cambodge n'offrant pas encore les garanties suffisantes pour assurer la transparence et la régularité des adoptions, aucune reprise prochaine des adoptions n'est envisagée* ».

Avec l'UNICEF, la France et les autres pays d'accueil ayant suspendu la délivrance de visas se sont engagés à aider les autorités cambodgiennes à mettre en place une législation qui permette aux enfants privés de famille d'en trouver une, au terme d'une procédure qui vérifierait leur adoptabilité. La mise en place de cette nouvelle législation a été posée comme un préalable par tous pour la reprise des adoptions.

L'attente souvent douloureuse et majoritairement très digne des postulants ne saurait justifier les moyens mis en œuvre par quelques-uns. La recherche d'une solution pour l'ensemble des enfants cambodgiens en attente d'une famille (donc juridiquement adoptables après vérification par les responsables légaux) ne saurait se réduire à des accommodements au profit de quelques personnes, au mépris d'une nécessaire éthique dans l'adoption et des termes de la Convention de La Haye relative à l'adoption internationale, ratifiée par la France.

Que devons-nous conseiller désormais aux 25 000 candidats à l'adoption ? Qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un agrément, d'attendre qu'un pays ou un conseil de famille vous propose un enfant ? Qu'il suffit de forcer la porte d'un orphelinat à l'étranger (et pourquoi pas d'une pouponnière ici en France...) de « se choisir » un enfant puis de faire larmoyer les médias, les spectateurs des programmes de télévision et nos représentants politiques pour que toute réglementation fonde comme neige au soleil ? Que diront ces parents, demain, à leur enfant, que dira la France, demain, à ces enfants qui exigeront la vérité sur la façon dont ils sont devenus Français ?

Janice Peyré
Présidente d'Enfance et Familles d'Adoption
Membre du Conseil Supérieur de l'Adoption (CSA)
Membre du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP)